

TOBOGGAN

destiné à un usage collectif

Le produit est un toboggan d'extérieur, intégré au relief, pouvant être utilisé en toute sécurité.

Public visé : enfants de 3 à 12 ans.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE TOBOGGAN DESTINE AUX ENFANTS DE L'ECOLE PRIMAIRE

ENVIRONNEMENT DU PRODUIT

Ce document consacré au toboggan utilisé par un public scolaire d'enfants de 3 à 12 ans au cours de leurs activités physiques (ludiques ou dirigées) est proposé dans le but de conduire l'utilisateur et l'acheteur potentiel à dépasser les critères habituels de budget et d'esthétique. Ces critères, certes importants, ne prennent cependant pas en compte les composantes essentielles d'une pratique quotidienne avec des effectifs importants.

La sécurité ne sera pas uniquement assurée par le choix du produit, mais aussi par son implantation et par la nature du sol de réception.

FONCTIONS ET CONTRAINTES ESSENTIELLES

Dans le domaine de la sécurité, sont pris en compte prioritairement :

- le respect impératif des normes (données techniques qu'il ne nous appartient pas de remettre en cause) ;
- les caractéristiques du produit permettant :
 - * sa stabilité ;
 - * l'accès à la plate-forme et le dégagement rapide ;
 - * le contrôle de la vitesse et de l'arrivée.

Dans le domaine de l'usage, le toboggan doit résister :

- à un usage intensif ;
- à toutes les dégradations possibles (abrasion, frottements, rayures, intempéries).

Dans le domaine de la pédagogie le produit doit permettre :

- une utilisation collective ;
- une utilisation par tous les temps ;
- une durée de glisse suffisante qui dépend de la longueur de la glissière (minimum de 3 m.) et de sa pente (entre 30° et 45°).

Dans le domaine de l'estime, la nature des matériaux est prise en compte par le contact et le confort (données d'estime appréciables pour l'utilisateur).

Dans le domaine des conditions d'achat, il est stipulé :

- la nécessaire existence d'une garantie, d'une fiche technique et d'un estampillage ;
- des conditions de maintenance et un rapport qualité-prix satisfaisant (toutes prestations incluses).

CONCLUSION

Le toboggan d'extérieur doit permettre une richesse d'exploitation et autoriser quantité et qualité des pratiques des enfants, dans le respect de leur intégrité corporelle.

Un cahier des charges fonctionnel sur le toboggan d'extérieur intégré au relief et destiné à un usage collectif (enfants de 3 à 12 ans), a été élaboré et soumis à l'appréciation d'une centaine d'utilisateurs (enseignants, conseillers pédagogiques, techniciens) qui en ont hiérarchisé les fonctions.

FICHE D'IDENTIFICATION

TOBOGGAN

FABRICANT :

Nom :
Adresse :
Tél. :
Fax. :

PRODUIT :

Nom :
Définition :
Référence :
Ages conseillés :

CARACTERISTIQUES :

Matériaux :

- nature :
- épaisseur :

Dimensions :

- * du toboggan :
 - H :
 - L :
 - l :
- * des protections latérales :
 - de la glissière :
 - de la plate-forme de départ :
 - de la zone de sortie :
- * hauteur de la zone de sortie :
- * livré avec ou sans sol de réception :

CONSEILS D'IMPLANTATION :

- zone d'encombrement :
- nature du sol support :
- orientation :

MODALITES DE MONTAGE :

MAINTENANCE :

- Pièces, éléments de rechange :
- S. A. V. :

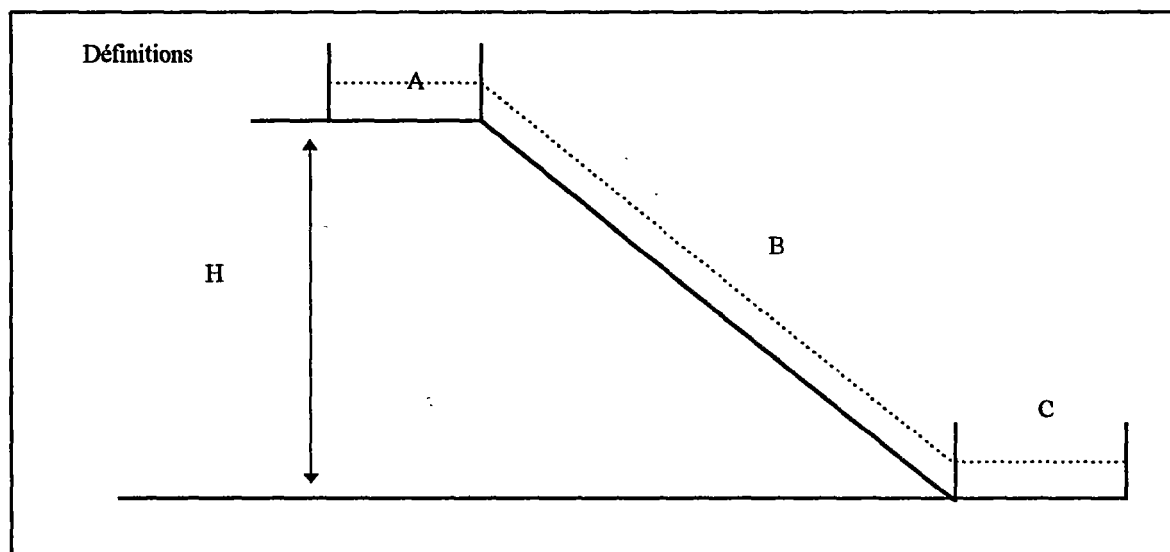
LISTE DES NORMES

CAHIER DES CHARGES FONCTIONNEL

TOBOGGAN

- Décret N° 94-699 du 10 août 1994 Exigences de sécurité relatives aux équipements d'aires collectives de jeux.
- NF S 54-201 Equipements d'aires de jeux ; Equipements de jeux à usage collectif pour enfants ; Exigences de sécurité.
- NF S 54-202 Equipements d'aires de jeux. Toboggans à usage collectif pour enfants. Exigences de sécurité.
- S 52-316 (chapitre 5.2.2) Tapis d'évolution et tapis de réception à usage des établissements scolaires et des clubs sportifs.

ANNEXE 1



- A : Plate-forme de départ
- B : Glissière
- C : Zone de sortie
- B / C : Longueur du toboggan
- H : Hauteur du toboggan

Figure 1 - Représentation schématique d'un toboggan

ANNEXE 2

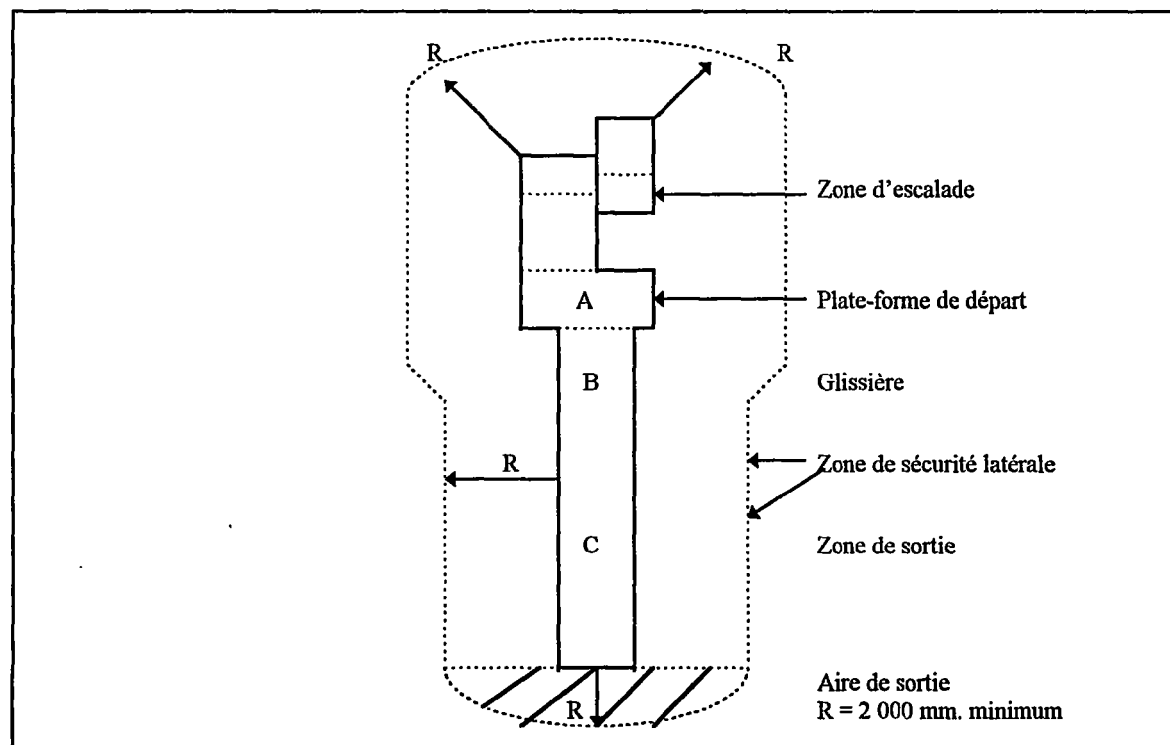


Figure 2 - Zone de sécurité latérale et aire de sortie